

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0050003

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8357 Société : RAM 172038

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : FILALI RAFIK Rachid

Date de naissance : 28.11.58

Adresse : Rue 93 N° 22 Famille Française
CASABLANCA

Tél. 0666 7332 78 Total des frais engagés : 404,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AZHARI Mustaphia
OPHTHALMOLOGUE
131, Boulevard Abdelmoumen
4ème Etage N° 15 - CASA
Tel. Fax : 05 22 27 60 61

Date de consultation : 24.07.2023

Nom et prénom du malade : MRAINI ALAOUI FZEPFILALI Age: 59ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Glaucome

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

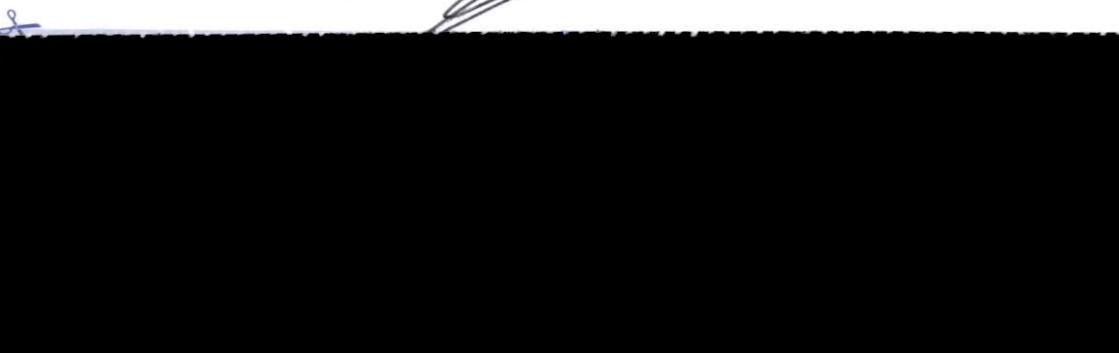
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 24.07.2023



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/21 20/23	C	7	Pratik	CHARLES STÉPHANIE OPHTALMOLOGUE 731, Boulevard Abdellatif 4ème Etage N° 18 Tél./Fax : 06 22 21 00 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fermecha	Date	Menant de la Facture
HARNA 153, Rue Sidi Baba (Bd Day Sidi Baba - Casablanca erb Ghellaf - Casablanca TAI. 0522 25 16 07	24/07/93	PHARMACIE HAIU 153, Rue Habacha (Bd Day Sidi Baba) erb Ghellaf - Casablanca TAI. 0522 25 16 07
INPE: 092078385		404140

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

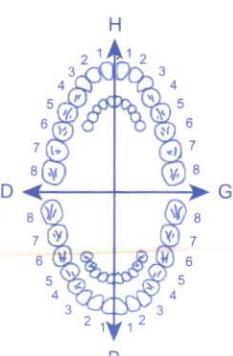
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mustapha AZHARI

Spécialiste des Maladies
et de la Chirurgie des Yeux
Ancien Interne des hôpitaux
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحول
العدسات اللا صبغة

24/04/2023

Casablanca Dr. AZHARI MUSTAFA

OPHTHALMOLOGUE

131, Boulevard Abdelmoumen

4ème Etage N° 15 - CASABLANCA

Tél./Fax : 022 27 60 61

Mme MRANI ALAOUI EP FILAI
Fatima Zahra

Mo, 70X²

XOLAMOL collyre



1 GOUTTE X 2 PAR JOUR (9H00 ET 021H00), dans les deux yeux, pendant 1 Mois

PHARMACIE WATI
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba
arb Ghellaf - Casablanca

PHARMACIE WATI

153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba
arb Ghellaf - Casablanca

ALPHAGAN 02 ./.: collyre



1 goutte 2 fois/jour; 8h30 et 20 heures30, dans les deux yeux, pendant 01 Mois

PHARMACIE WATI
153, Rue Habacha
Bd Day Ould Sidi Baba
arb Ghellaf - Casablanca

= 404140

زنلامول®
Xolamol®

Lot: A A 0295
Fab: 01 23
Exp: 01 25
P.P.V: 110 DH 70



131, Bd. A.



Dr. AZHARI MUSTAFA
OPHTHALMOLOGUE
131, Boulevard Abdelmoumen
4ème Etage N° 15
Tél./Fax : 022 27 60 61

زنلامول®
Xolamol®

Lot: A A 0312
Fab: 01 23
Exp: 01 25
P.P.V: 110 DH 70